

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Isabelle BOETSCH, Aurélie BOURREAU, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Peggy MENETEAU, Sophie GUIGNARD, Dominique SOUILLE, Jean-Paul THUBERT, David RANGER, Omar MBAYE, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Martine BIAIS, Jean BERGER, Dominique CRETIN, Philippe BONNEAUD.

Absents excusés avec pouvoir : Claude FERRON

Secrétaire : Sophie VERGNAUD

1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Robert DENIS, un nouveau conseiller municipal est nommé. Conformément aux textes il s'agit de la 16<sup>ème</sup> personne de la liste arrivée en tête.

Aurélie BOURREAU est donc nommée conseiller municipal et rejoint l'assemblée.

Philippe BONNEAUD est nommé conseiller communautaire en remplacement de Robert DENIS.

2- Précisions sur la délégation du conseil municipal au maire

Il est proposé de reconduire les délégations existantes lors de l'ancien conseil municipal.

Le maire en fait la lecture.

Vote : Pour 19

3- Délégation pour ester en justice

Le conseil doit donner pouvoir au maire pour toute action en justice.

Les articles concernant cette délégation sont lus par François BOCK .

Vote : Pour 19

4- Indemnités de conseil au comptable

En vertu de l'article 97 loi de 1982, le trésorier de la commune propose conseil et assistance en matière d'établissement de budget, gestion financière et économique, mise en œuvre de la réglementation.

En compensation, il perçoit une indemnité plafonnée à l'indice 150 du barème administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à Mme Céline BLUGEON une indemnité à compter du 28 mars 2014 et pour la durée du mandat.

5- Appels d'offres

Contrairement à ce qui a été décidé lors du conseil le 28 mars, la commission doit comprendre 4 titulaires et 2 suppléants, avec un titulaire et un suppléant appartenant à la liste arrivée en seconde position.

Par conséquent, les modifications suivantes sont effectuées :

Titulaires : François BOCK, Jean BERGER, Claude FERRON, Dominique SOUILLE

Suppléants : Renaud ROBERT, Martine BIAIS

6- Subventions –Office du tourisme et FAE

Lors des manifestations, il est perçu un droit de place qui est reversé à l'office de tourisme ainsi qu'à l'association des commerçants sédentaires.

La commune ayant perçu la somme de 382€, il est reversé, par l'attribution d'une subvention, 191€ à l'office du tourisme et de 191€ à la FAE.

#### 7- Frais bancaires- Transfert du prêt Crédit Agricole du SISIS suite à dissolution du syndicat

Suite à la dissolution du SISIS, les prêts bancaires en cours ont été reversés au Centre Départemental et des frais de 125€ ont été appliqués par le CRCAM.

La commune doit verser la somme de 125€.

Cependant, il a été demandé à cette banque un geste commercial afin de réduire, voir annuler ces frais.

#### 8 - Décision modificative

Il est proposé de valider au budget communal le basculement de la somme de 2 480€ représentant la taxe sur les logements vacants du compte 6718 vers le compte 73911-72

Vote : Pour 19

#### 9 – Carrefour- Route de Confolens/ Rue Emilien Fillon

La pose du nouveau stop a permis de ralentir la circulation, mais le carrefour reste malgré tout dangereux.

De nombreux véhicules empruntent cet axe qui dessert notamment le collège et les installations sportives.

Il a été remis aux conseillers un plan d'aménagement effectué par Geneviève SABELLE, architecte mandatée par l'ancien conseil.

Il est proposé de modifier le carrefour, en supprimant le terre-plein central, afin de créer une zone « piétons et vélos protégés », une zone végétalisée (côté plan d'eau) et des passages piétons route de Confolens et rue Emilien Fillon.

Les commissions « urbanisme » et « Travaux de voirie » prévoient de se réunir rapidement afin d'étudier ce projet et en évaluer le coût pour la commune.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un axe départemental, le Conseil Général participerait aux frais d'aménagement.

#### 10- Loyer du pavillon 30 rue St Avold

Il est fait lecture d'un courrier de Jean CRESPIEN concernant l'engagement de la commune à louer à Monsieur PONGE et Mme MARTIN un pavillon situé au 30 rue St Avold pour un montant de loyer de 600€ au lieu de 623.36€.

Ces personnes résident à Gencay dans un logement que le propriétaire désire reprendre en date du 1<sup>er</sup> juin 2014 .Le logement de la commune, vacant depuis 6 mois, est donc disponible et Mr PONGE et Mme MARTIN ont demandé s'ils pouvaient en bénéficier avec une baisse de loyer compte tenu de leur revenus actuels.

Suite aux observations de certains membres, il est décidé que des travaux de remise en état du jardin et de la clôture seront effectués.

Après débat, la proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Vote : 17 Pour 2 Contre

Il est convenu que le maire recevra Mr PONGE et Mme MARTIN pour les informer de la décision et qu'un état des lieux sera effectué à l'entrée des locataires après remise en état du pavillon.

#### 11- Travaux du logement 20 au dessus de la Poste

Ce logement a subi des dégradations et a besoin de travaux suite à sa vétusté.

Le nouveau locataire propose d'effectuer des travaux de remise en état (peinture et tapisserie) avec des matériaux fournis par la commune.

Après concertation, le conseil accepte la proposition de Mr BARDEAU

La serrure de la porte d'entrée ayant été fracturée sera changée par la mairie.

## 12- Commission Communale des Impôts Directs (CIDD)

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que chaque commune dispose d'une commission CIDD composée du maire ou de son adjoint délégué, et de 6 ou 8 commissaires (commune de + ou – 2000 habitants) désignée pour la même durée que celle du mandat municipal.

A cet effet, la commune doit transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de propositions comportant, pour la commune de Gençay, 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. Le Directeur des Finances Publiques de Poitou Charentes et de la Vienne désignera alors les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler cette commission.

Les candidats doivent se faire connaître ; les anciens participants pourront être également sollicités.

## 13- Questions diverses

- A l'occasion de sa manifestation « contes..... » La Marchoise demande l'autorisation d'installer une yourte sur la place de la mairie du 14 au 15 juin 2014
- Monsieur PASTOR, inspecteur des écoles a contacté la mairie pour annoncer la création, à la prochaine rentrée scolaire, d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école primaire.  
Il s'agit d'une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) qui comprendra un effectif de 8 à 11 élèves provenant de Gençay et de ses environs.  
Jean BERGER apporte des précisions, en indiquant notamment qu'un personnel pédagogique spécialisé encadrera ces nouveaux élèves.  
Le conseil observe qu'il faudra être attentif dans le projet de rénovation de l'école primaire (utilisation du don HIRSCH) au problème de l'accessibilité par des élèves handicapés.
- Le SIVEER a signalé à la mairie une fuite d'eau à la borne située près de la salle des fêtes le long du Chemin Brun. Après vérification, il s'avère que la borne a été endommagée par un acte de malveillance.  
La consommation retenue pour la facture est de 335 m3, ce qui fait une facture d'environ 400€.  
Un cadenas sera posé sur la borne pour que ces faits ne se reproduisent plus
- Des manœuvres militaires sont prévues du 5 au 7 mai, ainsi que du 12 au 14 mai 2014. Elles concernent 16 véhicules, 6 chars ainsi que 240 soldats qui seront déployés sur Gençay et ses environs.
- Délégation d'officier d'Etat Civil donnée à Renaud ROBERT, conseiller municipal pour officier en l'absence du maire et des adjoints lors d'un mariage le 19 avril 2014.  
Le maire lui accorde cette délégation pour la journée du 19 avril 2014.
- Des devis ont été effectués pour la remise en état de la dorure des lettres du monument aux morts.  
Ces devis sont respectivement de 2700 et 2800€, ce qui paraît élevé.  
Cependant, la remise en état doit être effective pour la commémoration des 100 ans de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.  
Le maire a demandé aux employés municipaux de démonter les marbres, afin que des bénévoles assurent la réfection de la dorure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 24 avril 2014

Sophie VERGNAUD